



PLACER LES GENS AU COEUR DE LA JUSTICE.

RAPPORT ANNUEL 2015



La Fondation
du droit
de l'Ontario
Améliorer l'accès à la justice



Sommaire

Message du président du conseil	2
Faits saillants sur les subventions : aider les gens à comprendre la loi et à l'utiliser pour améliorer leurs vies	4
Éducation et information juridiques	5
Éducation à la justice	9
Services bénévoles	13
Secteur de la justice à but non lucratif	17
Fonds d'accès à la justice : promouvoir l'accès à la justice partout au Canada	21
Subventions accordées en 2015	23
Fonds d'aide aux recours collectifs	
Message de la présidente	28
Points saillants sur le plan financier du Fonds d'aide aux recours collectifs	29
Comité des recours collectifs	33
Points saillants sur le plan financier 2015	34
Julie Mathews : une pionnière de l'éducation juridique du public reçoit le prix Guthrie 2015	36
Bruce Campbell : le titulaire de la bourse de leadership communautaire en justice examine les effets des catastrophes sur le public	37
Gouvernance et personnel	
Conseil d'administration	38
Personnel	38

Message du président du conseil

En 2015, la Fondation du droit de l'Ontario a connu une année bien remplie et productive au cours de laquelle elle a accordé des subventions et créé de nouveaux partenariats. L'année 2015 a aussi été une année de croissance, et nous avons pris le temps d'examiner ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons.

PLANIFICATION POUR L'AVENIR

Nous avons entrepris un processus de planification stratégique pour 2016-2020. Dans le cadre de ce processus, nous avons eu notamment des conversations franches avec le conseil, le personnel et plusieurs de nos intervenants. Nous nous sommes tournés vers le passé pour dresser le bilan de nos forces et établir nos orientations stratégiques pour l'avenir. En nous appuyant sur notre expertise et nos relations existantes, nous avons réaffirmé nos objectifs : renforcer l'octroi de subventions par la Fondation; mieux comprendre l'impact de notre financement; avoir une voix plus forte en matière d'accès à la justice; maximiser le financement.

UNE VISION PLUS CLAIRE

Dans le cadre de notre planification stratégique, nous avons renouvelé notre vision, notre mission et nos valeurs directrices. Nous les avons simplifiées et nous espérons qu'elles sont plus inspirantes; notre conseil et notre personnel se concentrent sur un objectif commun plus large : *Placer les gens au coeur de la justice.*

Notre processus de planification stratégique nous a rappelé que nous adhérons tous à la même cause. Nous travaillons dans le domaine du droit parce que nous croyons à l'égalité et à la justice pour tous. Que nous travaillions dans une salle d'audience ou au sein de la collectivité, tous ceux d'entre nous qui ont un lien avec la Fondation sont déterminés à placer les gens et leurs besoins au centre de notre système de justice.

OCTROI DE SUBVENTIONS

Nous avons été plus occupés que jamais à octroyer des subventions. Nous avons affecté 9,6 millions de dollars à 77 nouveaux projets et projets existants. Avec la somme de 25,2 millions de dollars versée à Aide juridique Ontario, nous avons investi 34,8 millions de dollars en 2015 pour promouvoir l'accès à la justice.

Grâce à de nouvelles indemnités cy-près, nous avons rouvert notre Fonds d'accès à la justice national. Nous avons lancé de nouveaux appels de demandes de subvention dans les domaines suivants : les besoins juridiques des Autochtones; les enfants et les jeunes; l'éducation juridique du public, l'accueil et les renvois; les groupes racialisés; les réfugiés; les consommateurs; les droits des investisseurs.

RECETTES

Nous continuons à faire face aux défis financiers que posent les faibles taux d'intérêt, puisque nos recettes proviennent principalement des intérêts gagnés sur les comptes fiduciaires mixtes des avocats et parajuristes. Les taux d'intérêt et notre capacité de percevoir directement tous les intérêts sur ces comptes ont une incidence sur le montant que nous pouvons envoyer à Aide juridique Ontario et sur la somme que nous pouvons affecter aux subventions. Nous encourageons les avocats et parajuristes à être vigilants pour s'assurer que leur institution financière verse les intérêts sur leurs comptes fiduciaires mixtes à la Fondation.

Cette année, nous avons terminé un projet qui nous aidera à obtenir davantage de recettes et à réduire la charge de déclaration qui pèse sur les professions en simplifiant la déclaration des comptes fiduciaires mixtes. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le Barreau du Haut-Canada pour intégrer la déclaration annuelle des professions de manière à ce que la déclaration des renseignements concernant les comptes fiduciaires mixtes à la Fondation puisse se faire en une seule étape. Le projet a nécessité de nombreux changements au niveau des processus, de la technologie et des communications au sein des deux organisations. Le changement a pris effet le 1^{er} janvier 2016.



NOUVEAU LEADERSHIP

La Fondation a connu plusieurs changements cette année. Elizabeth Goldberg, notre chef de la direction depuis 2007 (et une administratrice de 1993 à 2002), a pris sa retraite en 2015. Liz a été une pionnière pour les femmes au sein de la profession juridique et elle laisse un héritage solide et durable à la Fondation du droit de l'Ontario.

Nous avons accueilli Ross Earnshaw au conseil d'administration. Tanya Lee a accepté le poste de chef de la direction et a travaillé avec le conseil pour établir nos nouvelles orientations stratégiques. Kirsti Mathers McHenry s'est jointe à notre personnel solide et dynamique en tant que directrice des politiques et programmes de la Fondation. Le Comité des recours collectifs a aussi connu un changement de direction, avec Wendy Earle qui a remplacé Val Edwards, la présidente sortante. Val, qui était grandement respectée et admirée pour son engagement et sa ténacité extraordinaires, a consacré 15 années de service au comité, dont 10 comme présidente.

Enfin, il y a un dernier changement de direction : le mien. Le présent message est le dernier que je vous livre au nom de la Fondation, car je serai désormais le trésorier du Barreau du Haut-Canada. Je suis très heureux que Linda R. Rothstein ait accepté le poste de présidente et je sais que je laisse l'organisation entre de très bonnes mains.

Je suis inspiré par le travail formidable des titulaires de subvention, partenaires, administrateurs et membres du personnel de la Fondation et par ce que nous accomplissons ensemble en nous consacrant aux questions et aux gens qui nous tiennent le plus à coeur.



Paul Schabas
Président, Fondation du droit de l'Ontario

Notre vision

Placer les gens au coeur de la justice.

QU'EST-CE QUE CELA VEUT DIRE?

La loi existe pour aider les gens. La Fondation du droit de l'Ontario envisage un système de justice qui est toujours compatissant et qui s'engage à aider les gens, notamment ceux qui sont vulnérables et marginalisés. Les gens et leurs besoins devraient être au centre de notre système de justice. Nous envisageons des services qui s'articulent autour des gens et un système qui s'adapte à eux – et non le contraire. Personne ne devrait se battre pour avoir accès au système de justice ou le naviguer. Les gens sont aussi au coeur de notre travail au sein de la Fondation; notre financement et nos relations avec les autres prennent appui sur cette vision.

Notre mission

Grâce à des subventions et à de nombreuses collaborations, nous investissons dans les connaissances et les services qui aident les gens à comprendre la loi et à l'utiliser pour améliorer leur vie.

QU'EST-CE QUE CELA VEUT DIRE?

La Fondation du droit de l'Ontario assume ses deux rôles principaux – de subventionnaire et de collaborateur – d'une façon proactive et stratégique. Les décisions sur la façon de mieux dépenser notre temps et notre argent sont fondées sur la différence positive qu'elles feront éventuellement dans les vies des gens.

Faits saillants sur les subventions :

AIDER LES GENS À COMPRENDRE LA LOI ET À L'UTILISER POUR AMÉLIORER LEURS VIES

La Fondation du droit de l'Ontario s'engage à promouvoir l'accès à la justice.

L'expression « accès à la justice » peut désigner plusieurs choses. En règle générale, elle englobe la promotion de l'équité et de la justice et l'élimination des obstacles, y compris les obstacles financiers, linguistiques et géographiques. Elle peut aussi s'appliquer à la façon dont l'information, les services et les systèmes juridiques sont disponibles, compréhensibles et utilisables. Selon la Fondation, il y a accès à la justice notamment lorsque les gens peuvent comprendre la loi et l'utiliser pour améliorer leurs vies.

Chaque année, la Fondation accorde des millions de dollars à des titulaires de subvention soigneusement choisis pour qu'ils créent des projets novateurs, fournissent d'importants services et effectuent des recherches de pointe. Depuis sa création en 1974, la Fondation a accordé plus de 258 millions de dollars en subventions et versé plus de 727 millions de dollars à Aide juridique Ontario.

La Fondation accorde des subventions à un vaste éventail d'organisations et d'initiatives. La majorité des activités financées tombent dans un ou plusieurs des quatre domaines généraux suivants :

FOURNIR UNE ÉDUCATION ET
UNE INFORMATION JURIDIQUES
CRÉDIBLES ET ACCESSIBLES AUX
MEMBRES DU PUBLIC POUR
LES AIDER À ABORDER LEURS
PROBLÈMES JURIDIQUES

UNE ÉDUCATION À LA JUSTICE
VISANT À AMÉLIORER LES
CONNAISSANCES DES GENS –
NOTAMMENT LES JEUNES – AU
SUJET DE LEURS DROITS LÉGAUX ET
DU SYSTÈME DE JUSTICE

PERMETTRE AUX PROFESSIONNELS
DU DROIT ET AUX ÉTUDIANTS
EN DROIT DE DONNER DE LEUR
TEMPS ET DE LEUR EXPERTISE POUR
FOURNIR DES SERVICES BÉNÉVOLES
DIRECTEMENT AU PUBLIC

RENFORCER LES CAPACITÉS DU
SECTEUR DE LA JUSTICE À BUT NON
LUCRATIF POUR COMPRENDRE
LES BESOINS JURIDIQUES DE LA
POPULATION ET SAVOIR COMMENT
Y RÉPONDRE DE LA MEILLEURE
MANIÈRE QUI SOIT

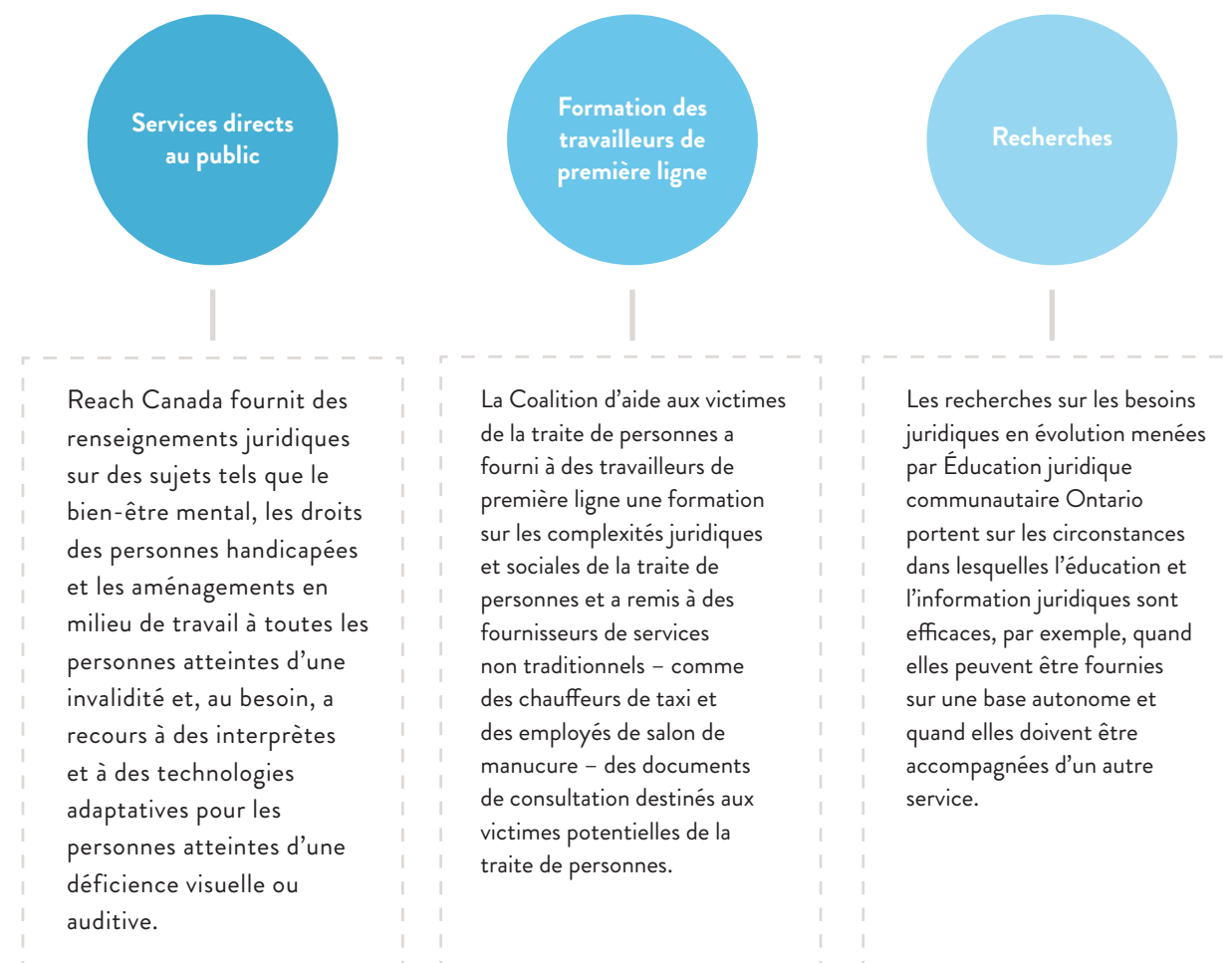
Éducation et information juridiques

Fournir une éducation et une information juridiques crédibles et accessibles aux membres du public pour les aider à aborder leurs problèmes juridiques

Appartements, emplois et mariages : il s'agit de choses quotidiennes que nous considérons rarement comme des questions juridiques. Cependant, lorsqu'il arrive quelque chose et que nous faisons face à une expulsion, à du harcèlement au travail ou à un divorce, les conséquences juridiques deviennent un sujet brûlant. Presque tout le monde aura besoin de renseignements juridiques crédibles et pratiques pour traiter d'une question juridique à un moment donné dans la vie.

L'éducation et l'information juridiques aident les gens à se renseigner sur des lois particulières et sur leurs droits et les aident à comprendre les options dont ils disposent pour faire face à leur situation juridique. L'éducation et l'information juridiques aident les gens à se préparer à aborder leurs problèmes juridiques, seuls ou avec l'aide d'un avocat, d'un parajuriste ou d'un travailleur de première ligne communautaire, comme un travailleur en établissement.

LA FONDATION FINANCE L'ÉDUCATION ET L'INFORMATION JURIDIQUES COMME SUIT :



Au cours d'une période de trois ans, 48,4 % des Canadiens âgés de plus de 18 ans – ou environ 11,4 millions de Canadiens d'âge adulte – rencontreront au moins un problème juridique quotidien qu'ils jugeront grave et difficile à régler.

– Problèmes juridiques quotidiens et les coûts de la justice au Canada : Survol, Forum canadien sur la justice civile, 2016.

Notre contribution



860

travailleurs de première ligne formés



2,3 millions

de pages Web de renseignements juridiques consultées

* Selon les titulaires de subvention représentant environ un tiers du montant total accordé au titre des subventions en 2015

Jenny et le
Sudbury Workers
Education
and Advocacy
Centre aident
les travailleurs à
comprendre et
à défendre leurs
droits.



Défendre les droits des jeunes travailleurs

Se voir exiger des frais pour votre relevé d'emploi; gagner le salaire minimum des étudiants même après que vous êtes devenu admissible au salaire minimum général; recevoir des brûlures au visage et à la bouche parce qu'aucune mesure de sécurité n'a été prise; être congédié parce que vous avez demandé un congé pour raisons médicales : voilà des situations réelles qu'ont vécu de jeunes clients du Sudbury Workers Education and Advocacy Centre (SWEAC).

« Nous disons toujours que nous ne sommes pas ici pour vous dire que les employeurs sont mauvais », a expliqué Jenny Fortin, la directrice générale du SWEAC. « Cependant, certains employeurs profitent du fait que les jeunes ne connaissent pas leurs droits ou ont trop peur de s'exprimer et ils exploitent cette faiblesse. »

Le SWEAC aide à améliorer les conditions de travail des travailleurs de tous les âges ayant un emploi non syndiqué, à faible revenu ou précaire. Il offre une éducation et une information juridiques sur les normes d'emploi, la santé et la sécurité et les droits de la personne. La Fondation du droit de l'Ontario a financé le premier programme de sensibilisation du SWEAC pour aider l'organisation à entrer en contact avec les gens situés dans les zones périphériques de Sudbury, notamment en visitant les écoles pour renseigner les jeunes sur les droits qu'ils possèdent en tant que travailleurs. Depuis sa création en 2014, le SWEAC a fourni des services directs à plus de 300 personnes et a atteint plus de 1 400 personnes dans le cadre de ses activités de sensibilisation à l'éducation et l'information juridiques.

Jenny s'identifie aisément aux jeunes qui arrivent au SWEAC, parce qu'elle leur ressemblait beaucoup. Jenny est née et a grandi à Sudbury et a des antécédents d'emploi précaire.

« J'ai grandi au sein d'une famille ayant une conscience sociale et j'ai toujours été informée des questions sociales et de leur impact sur la société dans son ensemble – pas seulement sur l'individu », a déclaré Jenny. « Ce n'est que lorsque j'ai commencé à travailler dans le secteur du commerce de détail que j'ai pu constater de mes propres yeux les inégalités entre la direction et les employés et le fait que de nombreuses personnes avaient vraiment peur de signaler des problèmes à la direction. »

La plupart des jeunes arrivent au SWEAC parce qu'ils croient qu'ils ne sont pas rémunérés convenablement ou parce qu'ils sont victimes de harcèlement au travail. La plupart des interventions sont simples : par exemple, le SWEAC peut aider le jeune en appelant l'employeur ou en lui écrivant une lettre pour l'informer qu'il ne respecte pas la loi. Ce type de mesure est souvent suffisant pour régler le problème. D'autres situations justifient la prise de mesures supplémentaires, comme la présentation d'une réclamation en vertu des lois sur l'emploi, la santé et la sécurité ou les droits de la personne.

« Dans le cadre d'une réclamation en matière de droits de la personne, nous avons obtenu un bon résultat pour un individu appartenant à la collectivité GLBT », a déclaré Jenny. « Il était constamment victime d'intimidation au travail, au point où il a dû obtenir des médicaments pour faire face au harcèlement. L'affaire s'est soldée par un règlement en espèces, mais le personnel du lieu de travail en question a également dû recevoir une formation sur les droits de la personne et le harcèlement, ainsi que des renseignements sur la communauté GLBT. »

« La majorité des jeunes sont des travailleurs acharnés », a ajouté Jenny. « Plusieurs d'entre eux ont besoin de ces emplois pour survivre ou pour aider à compléter le revenu de leurs parents. Il ne s'agit pas seulement d'argent de poche. Nous voulons que les employeurs les traitent équitablement et d'égal à égal. »

Éducation à la justice

Améliorer les connaissances des gens – notamment les jeunes – au sujet de leurs droits légaux et du système de justice

Dès notre naissance, la loi fait partie de notre vie. Conduire une voiture, acheter une maison, faire un testament; chacune de ces actions fait appel à des lois qui régissent nos droits et nos responsabilités. Et, comme pour la plupart des choses dans la vie, plus nous en savons au sujet de quelque chose, plus il est facile de prendre de bonnes décisions et d'éviter que des problèmes ne surviennent ou, à tout le moins, d'éviter qu'ils ne s'aggravent.

L'éducation à la justice améliore les connaissances des gens – notamment les jeunes – au sujet de leurs droits légaux et du système de justice, lesquelles connaissances sont essentielles pour leur permettre de comprendre la démocratie canadienne et d'y participer.

LA FONDATION FINANCE L'ÉDUCATION À LA JUSTICE COMME SUIT :



Au Canada, plus de 20 % de la population ne prennent aucune mesure concrète relativement à leurs problèmes juridiques et plus de 65 % de la population pensent que rien ne peut être fait, sont incertains quant à leurs droits, ne savent pas quoi faire, pensent que cela prendra trop de temps, coûtera trop cher ou ont simplement peur.

– L'accès à la justice en matière civile et familiale : Une feuille de route pour le changement, Comité d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale, octobre 2013

Notre contribution



115

séances de formation



4 185

jeunes et adultes formés

* Selon les titulaires de subvention représentant environ un tiers du montant total accordé au titre des subventions en 2015

A close-up portrait of a young man with dark hair, looking directly at the camera with a slight smile. He is wearing a dark jacket over a blue and white checkered shirt. The background is a textured, light-colored stone wall.

Dans le cadre du programme Oser rêver (Dare to Dream) d'Égaliser, Thomas donne à de jeunes élèves une vue intérieure et inspirante du système de justice.

Voir les gens derrière le système de justice

« Les avocats sont aussi des gens. Comme tous les professionnels du droit, ils ont des rôles précis à jouer dans la société et dans le système de justice. » Voilà ce que Thomas Milne a aidé un groupe d'élèves de septième et huitième années à comprendre.

Thomas est un avocat salarié chez Nahwegahbow Corbiere Genoodmagejig Barristers & Solicitors. Il est aussi le coordonnateur de programmes bénévole de Oser rêver (Dare to Dream) pour l'école élémentaire Mnjikaning Kendaaswin à Rama, en Ontario.

Oser rêver, un programme d'Égaliser, offre une éducation et une sensibilisation à la justice aux jeunes des collectivités des Premières Nations, Métis et Inuit. Grâce à des collaborations avec les dirigeants autochtones, la communauté juridique et des organismes sans but lucratif, Oser rêver aide les jeunes à mieux comprendre le système de justice et les professions juridiques, à développer un esprit critique et des compétences en leadership et à croire en leur propre capacité de réussite.

Oser rêver a vu le jour à Toronto en 2012, avec 25 étudiants et 10 bénévoles. Aujourd'hui, le programme est offert dans neuf écoles situées en milieu urbain et dans les réserves de trois provinces et compte environ 250 étudiants et 90 professionnels du droit et étudiants bénévoles. La Fondation du droit de l'Ontario fournit des fonds à Oser rêver depuis 2014.

Des avocats, ainsi que des parajuristes, agents de police, travailleurs sociaux et aînés, ont aidé Thomas à guider les élèves dans des scénarios, un cercle de sentence simulé et un procès simulé. Il y a aussi eu une excursion scolaire impromptue et un visiteur en classe que les jeunes et moins jeunes ont beaucoup appréciés.

Un juge de la Cour fédérale, l'honorable Leonard S. Mandamin, s'est rendu dans la Première Nation de Rama afin de recevoir des témoignages d'aînés pour une affaire qu'il présidait. Les élèves ont pu observer le juge Mandamin recevoir les témoignages d'aînés. Par la suite, le juge Mandamin a présenté tous les avocats et les membres du personnel du tribunal ayant participé à l'audience. Il a tenu une séance de questions et réponses avec les élèves dans la salle d'audience et, par après, dans leur salle de classe.

« La rencontre avec le juge Mandamin a été un moment très spécial », a déclaré Thomas. « Il est Anishnawbe et parle l'anishnaabemowin, de sorte qu'il a expliqué plusieurs concepts juridiques autochtones aux élèves en anishnaabemowin. Il a donné une superbe présentation au sujet de l'exercice du droit et il a attiré une assez grosse foule à l'école. »

Par coïncidence, Thomas et le juge Mandamin sont tous les deux originaires de l'île Manitoulin (Mnidoow Mnising). Thomas a grandi à Little Current (Webejiwong en anishnaabemowin), tandis que le juge Mandamin est originaire de Wikwemikong; toutefois, les deux sont membres des Wikwemikong. Thomas et le juge Mandamin ont pu s'identifier aux élèves, mais plus important encore, les élèves ont pu s'identifier à eux.

« Un des élèves veut maintenant faire des études de droit », a déclaré Thomas. « Je crois que les enfants ont toujours compris qu'il s'agissait d'un choix de carrière, mais je pense qu'au fur et à mesure que l'on grandit, on commence à voir le monde un peu différemment; on commence à voir des limites et des obstacles. J'espère qu'avec l'expérience que nous leur avons donnée, ils pourront surmonter ces limites et obstacles. Les élèves ont pu constater que les bénévoles étaient autrefois dans leurs souliers, même le juge qui travaille maintenant au sein d'un des plus hauts tribunaux du Canada. »

Services bénévoles

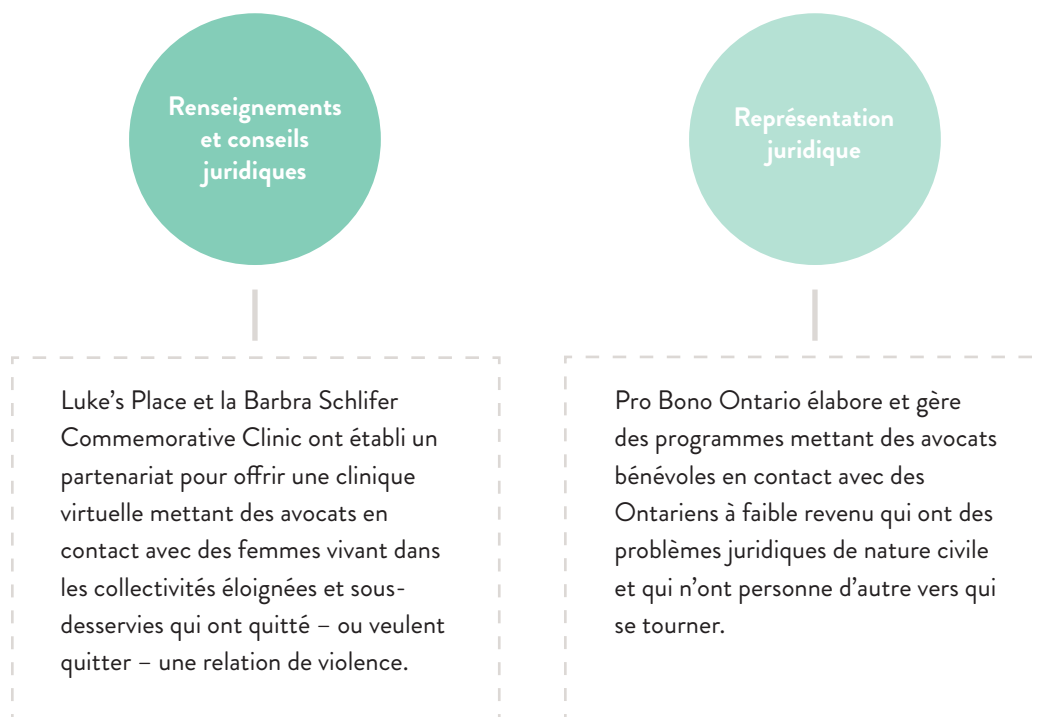
Permettre aux professionnels du droit et aux étudiants en droit de donner de leur temps et de leur expertise pour fournir des services juridiques directement au public

De nombreux problèmes juridiques ne devraient pas être affrontés seul. Nos lois et systèmes juridiques peuvent être complexes. Une personne qui n'a aucune ou presque aucune expérience juridique peut facilement se sentir dépassée et se retrouver dans une situation très désavantageuse sans l'aide d'un professionnel du droit.

Les services bénévoles constituent un moyen de fournir une aide juridique à un plus grand nombre de gens. Il s'agit de services juridiques qui sont fournis sans frais parce que des avocats, des parajuristes et des étudiants donnent de leur temps et de leurs ressources. Les services bénévoles sont fournis dans les collectivités et les universités et l'aide peut aller de renseignements juridiques généraux à une représentation juridique complète.

Les services bénévoles sont possibles grâce à la générosité et au dévouement des bénévoles. Le temps et l'expertise que partagent les avocats, les parajuristes et les étudiants font de réelles et d'énormes différences dans les vies des personnes qu'ils soutiennent.

LA FONDATION FINANCE LES SERVICES BÉNÉVOLES COMME SUIT :



Bien qu'il n'y ait pas de données canadiennes complètes sur le nombre de plaideurs non représentés, les estimations varient entre 10 % et 80 %, selon le palier judiciaire et l'objet de l'affaire en cause.

- Atteindre l'égalité devant la justice : une invitation à l'imagination et à l'action. Rapport du Comité de l'accès à la justice de l'Association du Barreau canadien, août 2013.

Notre contribution



17 898

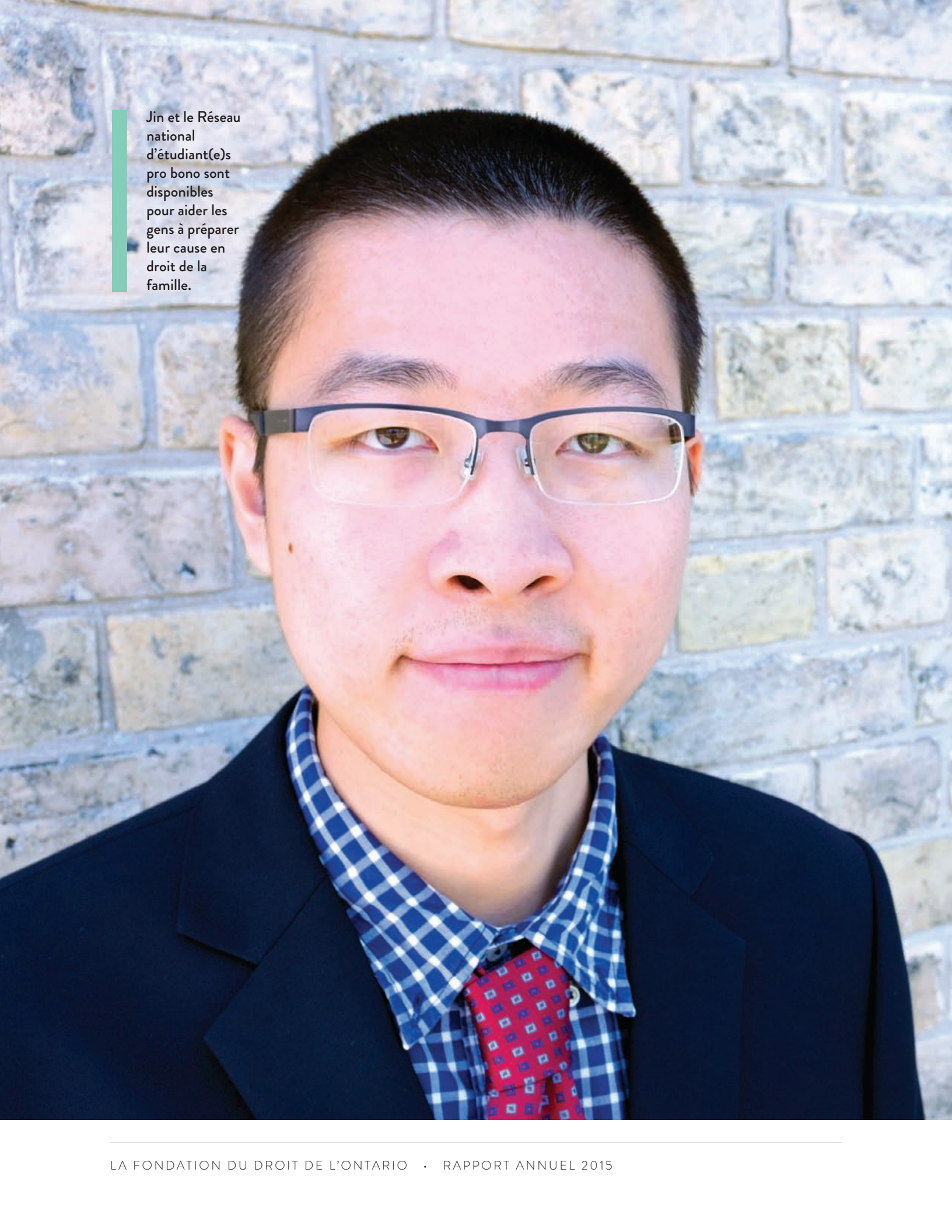
clients desservis



74 506

heures de travail bénévole par des avocats,
des parajuristes et des étudiants

* Selon les titulaires de subvention représentant environ un tiers du montant total accordé au titre des subventions en 2015

A portrait of a young man with short dark hair and glasses, wearing a dark suit jacket, a blue and white checkered shirt, and a red patterned tie. He is standing in front of a light-colored stone wall. The text is positioned in the upper left corner, next to a green vertical bar.

Jin et le Réseau
national
d'étudiant(e)s
pro bono sont
disponibles
pour aider les
gens à préparer
leur cause en
droit de la
famille.

Offrir un soulagement et une aide juridique « réelle » aux familles

« J'ai toujours voulu faire du droit de la famille. C'est un domaine qui n'intéresse pas beaucoup de gens parce qu'il est très chargé sur le plan émotionnel et car de nombreuses personnes n'aiment pas s'occuper des problèmes personnels des autres. Mais c'est aussi un domaine dans lequel un nombre énorme de personnes ont besoin d'aide juridique, ce que je peux certes constater de mes propres yeux en travaillant comme étudiant pro bono. »

Jin Tan est le coordonnateur du Projet en droit de la famille du Réseau national d'étudiant(e)s pro bono à Osgoode Hall, la faculté de droit de l'Université York. Dans le cadre de ce rôle bénévole, Jin recrute et forme des étudiants en droit bénévoles et assure des quarts de travail au sein des tribunaux de la famille.

« Pour moi, le travail bénévole est une façon d'appliquer ce que j'apprends à l'école. Je veux voir comment le droit fonctionne dans la vraie vie, parce que je sais qu'il existe un écart entre la façon dont le droit fonctionne dans les livres et la façon dont il fonctionne dans la vie de tous les jours. »

Le Projet en droit de la famille du Réseau national d'étudiant(e)s pro bono a vu le jour en 1997 au sein d'un tribunal de la famille provincial à Toronto. Géré en partenariat avec Aide juridique Ontario, le projet recrute et forme des étudiants en droit pour qu'ils aident les plaideurs non représentés à faible revenu à remplir les formulaires du tribunal de la famille. Les étudiants aident les clients à préparer leur cause et à se présenter de la meilleure manière possible devant le juge.

Sous la supervision d'avocats d'Aide juridique Ontario, les étudiants en droit travaillent avec les clients en les aidant à préparer leurs documents juridiques pour leur cause. Devant le tribunal, il ne suffit pas de raconter sa version des

faits. Les clients doivent présenter les faits et demander le redressement qu'ils souhaitent – tant les faits que le redressement demandé doivent avoir un rapport avec la loi pertinente. Sans connaissances juridiques, une telle tâche peut s'avérer difficile. Les étudiants en droit aident les clients à documenter leur situation et à la présenter dans un contexte et un langage qui sont appropriés pour le tribunal.

En partie grâce au financement du Fonds d'accès à la justice de la Fondation du droit de l'Ontario, le Projet en droit de la famille est désormais offert dans 14 villes au Canada. En Ontario, le projet s'étend sur 10 mois de l'année. L'an dernier, 159 étudiants volontaires ont aidé plus de 2 400 clients à remplir 4 400 formulaires du tribunal.

Certains formulaires du tribunal ont priorité sur tous les autres. Les motions ex parte sont des motions d'urgence présentées lorsqu'un enfant pourrait se trouver en danger immédiat.

« Un jour, j'ai travaillé pendant des heures pour présenter une motion ex parte à un juge, parce que la fille de la cliente avait été enlevée par l'ex-conjoint », a déclaré Jin. « J'ai été étonné de revoir la cliente le jour suivant. J'ai craint que quelque chose s'était mal passé. Cependant, elle m'a dit : « Je voulais juste vous informer que, grâce à vous, j'ai pu récupérer ma fille ». J'en ai été très fier. »

Secteur de la justice à but non lucratif

Renforcer les capacités du secteur de la justice à but non lucratif pour comprendre les besoins juridiques de la population et savoir comment y répondre de la meilleure manière qui soit

La Fondation du droit de l'Ontario finance et, en fait, a aidé à créer un nombre d'organisations oeuvrant dans le secteur de la justice à but non lucratif de l'Ontario. Collectivement, ces organisations fournissent des services juridiques qui ne seraient autrement pas disponibles et elles élargissent notre connaissance des besoins juridiques de la population. Le soutien du travail de ces organisations crée un secteur stable et informé sur lequel le public peut compter.

Le secteur de la justice à but non lucratif fournit une éducation et une information juridiques, des services bénévoles et une éducation à la justice aux membres du public, directement et en formant des travailleurs de première ligne, comme les dirigeants religieux et les travailleurs sociaux. Les organisations du secteur se partagent régulièrement des recherches et des pratiques exemplaires pour s'aider mutuellement à prendre les meilleures décisions possibles au sujet des services nécessaires et de la meilleure façon de les fournir.

LA FONDATION FINANCE LE SECTEUR DE LA JUSTICE À BUT NON LUCRATIF COMME SUIT :



En Ontario, il y a 16,61 avocats en pratique privée et 304 parajuristes pour 10 000 personnes recensées.

– La géographie des services juridiques civils en Ontario, Rapport sur la phase de cartographie du Projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario, novembre 2011

Notre contribution



13

rapports de recherche juridique importants publiés



384

partenariats avec des organisations

* Selon les titulaires de subvention représentant environ un tiers du montant total accordé au titre des subventions en 2015



La création de
LawConnect permet
d'offrir une éducation
et une information
juridiques plus efficaces
et holistiques aux
fournisseurs de services
et au public.

Un mariage pour renforcer les services d'éducation et d'information juridiques de l'Ontario

Il n'y a rien de bleu, mais il y a quelque chose de vieux, quelque chose de neuf et quelque chose d'emprunté dans le récent « mariage » des organisations ontariennes ayant pour seul but l'éducation et l'information juridiques.

Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO) et le Réseau ontarien d'éducation juridique (ROEJ), des titulaires de subvention de longue date de la Fondation, se sont réunis pour créer une union sans pareille.

Comme dans plusieurs mariages modernes, CLEO et le ROEJ conservent chacun leur propre identité. Ils ne fusionnent pas, mais ils collaborent sous une bannière distincte appelée LawConnect pour se renforcer mutuellement et fournir une éducation et une information juridiques plus holistiques.

Bien que l'éducation et l'information juridiques soient la spécialité des deux organisations, en général, le type d'éducation et d'information juridiques et les clients sont différents. CLEO, une clinique juridique communautaire, fournit des renseignements pratiques sur les droits légaux aux collectivités défavorisées et à faible revenu, souvent au moyen d'intermédiaires tels que les travailleurs en établissement ou en logement. Le ROEJ établit des partenariats avec les écoles et les organisations communautaires pour renseigner les jeunes sur le système de justice et la façon dont il fonctionne. Toutefois, il y a des domaines dans lesquels l'expertise et l'auditoire de CLEO et du ROEJ ne font qu'un ou pourraient ne faire qu'un.

« Vu nos rôles uniques et complémentaires, nous nous sommes rendu compte que, si nous unissions nos forces, nous pourrions mieux faire notre travail et atteindre un plus grand nombre de personnes », a expliqué la directrice générale de CLEO, Julie Mathews. « Par exemple, certains jeunes avec lesquels travaille le ROEJ ont besoin de renseignements particuliers au sujet de leurs droits légaux, ainsi que des renseignements sur le fonctionnement du système de justice. Plusieurs des personnes avec lesquelles travaille CLEO ont

aussi besoin de comprendre comment fonctionne le système de justice et comment elles peuvent agir le plus tôt possible pour tenter de minimiser l'aggravation de leur problème juridique. »

CLEO et le ROEJ ont emménagé ensemble. Outre les économies de coûts liées au partage d'un bureau et des ressources, le fait d'être dans un seul espace favorise la pollinisation croisée de leurs forces, de leur expertise et de leurs liens.

Un des premiers projets de LawConnect est une conférence provinciale sur l'éducation et l'information juridiques qui aura lieu en octobre 2016. LawConnect, avec le Groupe d'action sur l'accès à la justice (un titulaire de subvention de la Fondation et une initiative du Barreau du Haut-Canada), est en voie d'élaborer pour la conférence une programmation qui fait appel à l'expérience de chaque organisation et qui couvre tous les aspects de l'éducation et de l'information juridiques. L'expertise du ROEJ en matière d'éducation et ses liens avec les professionnels du secteur de la justice, combinés à l'importante expertise juridique de CLEO et ses liens avec les travailleurs de première ligne dans le secteur à but non lucratif, créent une plus vaste conversation au sujet de la façon dont l'éducation et l'information juridiques et l'éducation à la justice peuvent faire avancer la cause de l'accès à la justice.

La Fondation a joué un rôle de jumelage unique dans cet appariement.

« La Fondation du droit de l'Ontario a vu cette occasion et a joué un rôle absolument essentiel pour la saisir », a déclaré la directrice générale du ROEJ, Jessica Reekie. « Aucune pression n'a jamais été exercée pour que nous fusionnions. Il s'agit d'un point important, parce qu'il confirme que nous sommes des organisations distinctes. Nous sommes complémentaires mais nous avons des différences —selon moi, ce point a été bien compris dans le cadre du processus. »

Fonds d'accès à la justice : promouvoir l'accès à la justice partout au Canada

La Fondation du droit de l'Ontario a créé le Fonds d'accès à la justice (FAJ), un fonds unique et permanent, après avoir reçu sa première indemnité cy-près en 2009. Depuis ce temps-là, la Fondation a reçu des indemnités cy-près et les a affectées au financement d'initiatives d'accès à la justice partout au Canada. À ce jour, le FAJ a reçu 15 indemnités cy-près et a accordé plus de 100 subventions totalisant près de 15,2 millions de dollars.

Avec d'autres indemnités cy-près, le FAJ peut continuer à élaborer des appels de financement et à accorder des subventions dans divers domaines afin d'améliorer l'accès à la justice au Canada.

En 2015 et 2016, le FAJ a lancé des appels de demandes dans les trois domaines suivants :

BESOINS JURIDIQUES DES AUTOCHTONES

Les besoins juridiques des Autochtones sont complexes et existent depuis longtemps. La protection de l'enfance et les interactions avec le système de justice pénale demeurent des domaines prioritaires, tout comme les priorités additionnelles identifiées par les organisations et collectivités autochtones. Il s'agit du deuxième cycle de subventions du FAJ dans le domaine. Ce cycle prend appui sur l'élan et les liens créés par la Fondation et par les fondations du droit partout au Canada dans le cadre des subventions précédemment octroyées.

► Les demandes sont encore acceptées dans le cadre du présent appel | Six subventions approuvées à ce jour



Bureau administratif de la
Première Nation des Chippewas
de Rama, Rama, Ontario

DROITS DES INVESTISSEURS

Plusieurs Canadiens font des placements sur le marché pour obtenir le revenu dont ils ont besoin à la retraite, économiser pour une maison ou payer les études postsecondaires d'un enfant. Les placements peuvent être complexes, même pour ceux ayant un haut niveau d'éducation financière. Précipité par une condition d'une indemnité cy-près reçue, le FAJ soutient les projets qui fourniront des renseignements et des ressources aux Canadiens pour les aider à comprendre les risques en jeu et à protéger leurs droits dans l'univers des placements, qui est souvent parsemé d'embûches.

► 14 lettres d'intention reçues | Huit subventions approuvées

CINQ DOMAINES PRIORITAIRES

Différentes populations et collectivités ont différents besoins en matière d'accès à la justice, notamment les populations qui sont plus vulnérables ou qui ont traditionnellement été marginalisées. Un appel de demandes élargi a été lancé pour le financement de projets ayant le potentiel d'apporter de réelles améliorations aux groupes et aux domaines prioritaires suivants :

- les enfants et les jeunes
- les consommateurs
- les groupes racialisés
- les réfugiés
- l'éducation juridique du public, l'accueil et les renvois

► 162 lettres d'intention reçues | Décisions sur le financement en attente

ADMINISTRATEUR APPROPRIÉ ET RESPONSABLE DES INDEMNITÉS CY-PRÈS

De nombreux tribunaux ont désigné la Fondation du droit de l'Ontario comme récipiendaire approprié et responsable des indemnités cy-près fixes et résiduelles, vu son expérience et son expertise en matière d'octroi de subventions, son vaste mandat relatif à l'accès à la justice et sa gestion financière prudente.

Indemnités reçues au 30 juin 2016 :

- *Cassano v Toronto Dominion Bank*, 2009 CanLII 35732 (ONSC)
- *Skopit v BMO Nesbitt Burns Inc* (8 novembre 2010), Essex County CV-10-15239 (ONSC)
- *Smith Estate v National Money Mart*, 2010 CanLII 1334 (ONSC)
- *Wein v Rogers Cable Communications Inc*, 2011 CanLII 7290 (ONSC)
- *Markson v MNBA*, 2012 CanLII 5891 (ONSC)
- *Carom v Bre-X Minerals Ltd*, 2014 CanLII 2507 (ONSC)
- *Krajewski v TNOW Entertainment Group* (février 2014)
- *Lee Valley Tools v Canada Post Corporation* (15 octobre 2014), Toronto 06-CV-320840CP (ONSC)
- *Occhiuto v Agropur Cooperative and Natrel Ontario Inc* (15 août 2014), Toronto 05-CV-283533CP (ONSC)
- *Lawrence v Atlas Cold Storage Holdings Inc* (4 décembre 2014), Toronto 04-CV-263289CP (ONSC)
- *Mlinaric v North American Palladium Ltd* (16 septembre 2014), Windsor CV-11-16787 (ONSC)
- *Edwards v Swisher Hygiene Inc* (13 février 2015), Windsor CV-13-20282CP (ONSC)
- *Poole v PetroMagdalena Energy Corp* (26 octobre 2015), Windsor CV-11-16208 (ONSC)
- *Martin v Southwestern Resources Corp* (15 janvier 2015), Vancouver S075049 (BCSC)
- *Simmonds v Armtec Infrastructure Inc* (31 mai 2016), Toronto CV-11-16465 (ONSC)

Subventions accordées en 2015

LE FONDS D'ACCÈS À LA JUSTICE

Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO)

Projet de recherche sur l'évolution des services juridiques – étape deux 263 050 \$

Barreau du Nunavut

Éducation juridique publique au Nunavut 100 000 \$

Lifeline Syria

Programme de soutien juridique bénévole à l'intention des parrains de réfugiés syriens 89 400 \$

Programme des collectivités de communication

Accès troubles de la communication Canada

Increasing Access to Legal Information for People with Speech and Language Disabilities 50 000 \$

Interfaith Initiatives for Civic Engagement

The Spirit of the Law: Educating the Faith Sector on Poverty Law 50 000 \$

People to People Aid Organization (Canada)

Projet Communiquer : notre santé, nos lois 43 422 \$

Port Colborne Association for Resource Extension

No Longer the Norm: A Legal Information Training Project on Sexting and Cyberbullying 48 750 \$

Sexual Assault Centre London

Human Trafficking: Increasing our Community's Capacity to Respond Through Legal Education 43 140 \$

The Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres

Provincial Aboriginal Human Rights Initiative 24 850 \$

Total des subventions du Fonds d'accès à la justice 712 612 \$

SUBVENTIONS ORDINAIRES

Association des juristes d'expression française de l'Ontario

Journée du droit 2016 14 000 \$

Association pour la défense des personnes injustement condamnées

Activités de programme de 2016 230 000 \$

Association des étudiants noirs en droit du Canada

25e conférence nationale annuelle 15 000 \$

Fondation canadienne pour l'éducation en matière de libertés civiles

Activités de programme de 2016 221 100 \$

Programme de bourses de stage – Communiquer 2016-2017

Clinique juridique communautaire d'Algoma 54 625 \$

Community Advocacy & Legal Centre 54 625 \$

Keewaytinok Native Legal Services 58 175 \$

Metro Toronto Chinese and Southeast Asian Legal Clinic 54 625 \$

South Asian Legal Clinic of Ontario 54 625 \$

The Legal Clinic 54 625 \$

Programme de bourses de stage – Communiquer 2017-2018

Clinique juridique communautaire d'Algoma 60 000 \$

Community Advocacy & Legal Centre 60 000 \$

Keewaytinok Native Legal Services 60 000 \$

Metro Toronto Chinese and Southeast Asian Legal Clinic 60 000 \$

South Asian Legal Clinic of Ontario 60 000 \$

The Legal Clinic 60 000 \$

Bourse de leadership communautaire en justice

Oil by Rail: Regulatory Failure and Justice for the People of Lac-Mégantic 50 000 \$

Centre canadien de politiques alternatives 15 000 \$

Université d'Ottawa, Faculté de droit, Section de common law 15 000 \$

Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO)

CLEO Centre for Research and Innovation 2016-2017 95 000 \$

Your Legal Rights 2015-2016 162 240 \$

Regroupement de collectivités de communication : Secrétariat 114 000 \$

Community Living Ontario

Guide de planification testamentaire et successorale de Community Living Ontario 15 000 \$

Conestoga College

Proposition des Ontario College Libraries d'acquérir QuickLaw pour 14 bibliothèques collégiales offrant des programmes pour parajuristes agréés par le Barreau 100 000 \$

Criminal Lawyers' Association	
Conférence des jeunes avocats, octobre 2015	50 000 \$
La bourse de perfectionnement professionnel Mark J. Sandler pour les avocats récemment admis au Barreau	10 000 \$
FCJ Refugee Centre	
Programme de protection et de soutien à l'intention des migrants en situation précaire	50 000 \$
Société John Howard de l'Ontario	
On the Record: A Legal Educational Workshop Series on Police Record Checks in Ontario (série d'ateliers d'information juridique sur la vérification des antécédents criminels en Ontario)	5 000 \$
King's University College, Université Western	
Rapports sur les vues de l'enfant en Ontario	99 790 \$
Programme juridique communautaire du comté de Lanark	
Jeunes prometteurs	15 000
Commission du droit de l'Ontario	
Activités de programme 2015-2016	550 000 \$
Law in Action Within Schools	
Activités de programme 2016-2017	100 000 \$
Programme d'emplois d'été de 2016	15 000 \$
Subventions globales accordées aux facultés de droit 2016-2017	
Université Lakehead, Faculté de droit	153 000 \$
Osgoode Hall Law School	306 000 \$
Université Queen's, Faculté de droit	254 000 \$
Université d'Ottawa, Faculté de droit, Section de droit civil	153 000 \$
Université d'Ottawa, Faculté de droit, Section de common law	306 000 \$
Université de Toronto, Faculté de droit	254 000 \$
Université Western Ontario, Faculté de droit	254 000 \$
Université de Windsor, Faculté de droit	254 000 \$
Égaliser	
Oser rêver (Dare to Dream)	10 000 \$
Luke's Place Support and Resource Centre for Women and Children	
Prestation d'une assistance virtuelle en droit de la famille aux femmes victimes de violence	95 000 \$
Coalition mennonite pour le soutien aux réfugiés	
Chargé(e) de projet GLBTT	15 000 \$
Comité d'action de la région métropolitaine de Toronto contre la violence faite aux femmes et aux enfants (METRAC)	
Activités de programme 2015-2016	293 575 \$
Centre pour le droit autochtone	
Activités de programme 2016-2017	20 000 \$

Réseau ontarien d'éducation juridique (ROEJ)	
Activités de programme 2015-2016	850 000 \$
Amélioration de la capacité administrative du ROEJ au moyen d'une mise à niveau du SGC et du CRM	15 000 \$
The Osgoode Society for Canadian Legal History	
Activités de programme 2016	178 185 \$
Pro Bono Ontario	
Activités de programme 2006	800 000 \$
Réseau national d'étudiant(e)s pro bono	
Renforcer la gouvernance, phase 2	9 120 \$
Activités de programme 2015-2016	541 396 \$
Bourses d'études sur les questions d'intérêt public 2016-2017	
Amnesty International Canada	69 500 \$
Association pour la défense des personnes injustement condamnées	69 500 \$
Barbra Schlifer Commemorative Clinic	69 500 \$
Centre canadien pour la justice internationale	69 500 \$
Association canadienne des libertés civiles	69 500 \$
Peacebuilders International	69 500 \$
Centre pour la défense de l'intérêt public	69 500 \$
Reach Canada	
L'accessibilité pour les personnes atteintes de déficiences visuelles et auditives	15 000 \$
Fonds Roy et Ria McMurtry 2015-2016	
Université Lakehead, Faculté de droit	5 000 \$
Fondation de la bourse d'études Seconde chance Inc.	5 000 \$
Société ontarienne de la schizophrénie	
Programme de justice et de santé mentale : améliorer la capacité du service de représentant désigné de la SSO	62 105 \$
SKETCH Working Arts for Street-Involved and Homeless Youth	
Ateliers « Acting OUT - Street Law Smarts »	100 000 \$
Services juridiques communautaires du sud d'Ottawa	
Région de communication Ottawa - Connexion Ottawa	256 560 \$
The Dream Team et Houselink Community Homes	
Ateliers sur les droits des locataires	15 000 \$
Barreau du Haut-Canada	
TAG – Le Groupe d'action sur l'accès à la justice	400 000 \$
Université d'Ottawa, École des sciences de l'information	
Mapping the Front End: Legal Information Seeking Practices (pratiques en matière de recherche d'information juridique)	65 008 \$

Workers' Action Centre

Expanding the Dialogue: Public Education and Capacity Building on Precarious Employment and Low-Waged Work (éducation juridique publique en matière de travail précaire faiblement rémunéré)

87 424 \$

Total des subventions ordinaires

8 876 303 \$

TOTAL DES SUBVENTIONS DE 2015

9 588 915 \$



Fonds d'aide aux recours collectifs

MOT DE LA PRÉSIDENTE

En juin 2015, Valerie Edwards, la présidente du Comité des recours collectifs (CRC), a quitté son poste après 15 années de service, et je suis devenue la nouvelle présidente.

J'ai eu le grand honneur d'avoir travaillé avec Valerie. Elle a fait preuve d'un leadership réfléchi et proactif et a su établir un équilibre parfait entre l'intérêt public et la responsabilité fiscale. J'espère bien pouvoir poursuivre l'excellent travail de gestion qu'ont accompli Valerie et tous les anciens présidents du Comité.

Le nombre de demandes reçues par le Fonds d'aide aux recours collectifs (FARC) en 2015 a été légèrement inférieur au nombre de demandes reçues en 2014 mais, d'une façon générale, il est conforme à la tendance vers un nombre croissant de demandes présentées au CRC au cours des dix dernières années. Les fonds accordés en 2015 ont été beaucoup plus élevés que lors des années précédentes, principalement en raison des dépenses importantes engagées pour obtenir des rapports d'experts dans le cadre des causes financées. Les causes certifiées et réglées ont aussi été moins nombreuses qu'au cours des dernières années; cependant, cela est vraisemblablement attribuable au calendrier des causes et au flux et au reflux habituels des instances. Les dépens accordés aux défendeurs en 2015 (676 520 \$) ont été légèrement plus élevés qu'en 2014 (258 750 \$), mais beaucoup moins élevés qu'en 2012, lorsque le CRC a versé un montant record de 2 916 515 \$ en dépens aux défendeurs.

Nous continuons à surveiller les conséquences d'un nombre croissant de demandes, le niveau des fonds qui doivent être déboursés pour les causes, ainsi que les résultats favorables/défavorables projetés, en vue d'assurer la viabilité du FARC.

Au cours de l'été 2016, nous tiendrons une séance de réflexion qui mettra l'accent sur la gestion des risques. Notre but est d'améliorer davantage nos processus et procédures pour assurer la poursuite des travaux importants du CRC.

En tant que nouvelle présidente du CRC, j'ai le plaisir et l'honneur de travailler avec les membres du Comité — Paul Evraire, Jasminka Kalajdzic, Kim Twohig et Scott Hutchison — et avec notre avocate, Gina Papageorgiou, et notre assistante juridique, Linda Patki. Je ne saurais trouver une équipe plus travaillante, expérimentée et capable qui se consacre si profondément aux travaux du CRC et à la réalisation de ses objectifs. Je tiens aussi à mentionner tout particulièrement le travail de la secrétaire du Comité, Judy Mark, qui s'assure que le Comité dispose toujours des plus récents renseignements financiers du FARC. Son travail est et a toujours été essentiel au succès du CRC et il est très apprécié.



Wendy Earle
Présidente, Comité des recours collectifs

Fonds d'aide aux recours collectifs – Points saillants sur le plan financier

NOUVELLES DEMANDES ENTENDUES ET APPROUVÉES – 2006-2015

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Audiences tenues	8	3	12	13	9	22	12	13	20	17
Nouvelles demandes approuvées	5	2	9	12	7	15	7	7	11	12

RÉSULTATS DE 2015

État de la situation financière

	<u>Pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015</u>	<u>Pour la période allant de 1994 au 31 décembre 2015</u>
Solde d'ouverture	19 313 255 \$	500 000 \$
Total des fonds accordés	(3 589 906)	(17 448 955)
Fonds remboursés/annulés	610 065	5 432 075
Frais/dépenses d'administration	(360 932)	(3 548 392)
Intérêts reçus	339 932	2 622 794
Redevances de 10 % reçues	1 114 211	38 604 094
Dépens accordés aux défendeurs	(676 520)	(9 411 511)
Solde au 31 décembre 2015	16 750 105 \$	16 750 105 \$

CONFORMÉMENT À L'ART. 13 DU RÉGL. DE L'ONT. 771/92, NOUS PRÉSENTONS LE RAPPORT SUIVANT :

1. Nombre de nouvelles demandes classées selon l'étape pertinente du recours au moment.

<u>Étape du recours</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Pré-certification	16	20
Appel de la certification		
Examen au préalable		
Détermination des questions communes	1	
Appel de la détermination des questions communes		
Étape suivant la détermination des questions communes		
Total	17	20

2. Nombre de nouvelles demandes acceptées et rejetées, ou en traitement/retirées, classées selon l'étape pertinente du recours au moment de la demande.

Étape du recours	Acceptées	Rejetées	Reportées/en traitement*/en suspens, etc.	Total
2014				
Pré-certification	11	3	6	20
Examen au préalable				
Divers (questions communes)				
Total	11	3	6	20
2015				
Pré-certification	11	4	1	16
Examen au préalable				
Divers (questions communes)	1			1
Total	12	4	1	17

*Reportées à l'année suivante.

3. En 2015, nous avons versé une aide financière à douze (12) nouvelles causes en vertu du paragraphe 59.3(1) de la Loi¹. Nous avons versé une aide supplémentaire à dix-sept (17) autres causes préalablement approuvées, par suite de demandes d'aide supplémentaire présentées en vertu du paragraphe 59.3(5) de la Loi. En 2014, nous avons versé une aide financière à onze (11) nouvelles causes en vertu du paragraphe 59.3(1) de la Loi. Une aide financière supplémentaire a été versée à neuf (9) causes préalablement approuvées, par suite de demandes d'aide supplémentaire présentées en vertu du paragraphe 59.3(5) de la Loi.

4. Le montant total accordé, par type de débours, est de 3 589 906 \$.

Type de débours

Montant total accordé en 2015

Frais d'administration	516 446 \$
Frais de déplacement	152 683
Honoraires d'examen	102 811
Honoraires d'experts	2 347 668
Avis aux membres du groupe	186 683
Autre	283 615
Total	3 589 906 \$

Conformément au Règlement 771/92, la présente partie ne fait état que des paiements de dépens accordés en 2015. Le total des paiements effectués sur le FARC en 2015 peut varier, étant donné que les dépens accordés sont remboursés à mesure que les débours sont effectivement engagés et acquittés par les requérants.

1. Il s'agit de la Loi sur le Barreau du Haut-Canada.

5. Total des sommes payées sur le FARC aux requérants conformément à l'article 59.3 de la *Loi* : 2015, 2 079 284 \$; 2014, 1 329 046 \$. Au 31 décembre 2015, le solde de tous les paiements à verser aux requérants se chiffrait à 2 855 599 \$.

6. En 2015, deux recours ont été certifiés². En 2014, il y en avait cinq.

7. En 2015, un bénéficiaire d'une aide financière est parvenu à un règlement, de sorte que les groupes de demandeurs en cause ont reçu ou recevront une somme d'argent³. En 2014, cinq bénéficiaires d'une aide financière sont parvenus à un règlement de leur cause, de sorte que les groupes de demandeurs en cause ont reçu ou recevront une somme d'argent.

8. En 2015, sept défendeurs ont demandé de se faire payer sur le FARC le montant des dépens qui leur ont été accordés, en vertu de l'article 59.4 de la *Loi*, tandis qu'en 2014, on avait reçu quatre demandes. Ces paiements découlent du principe d'indemnisation des demandeurs pour les dépens accordés contre eux.

9. En 2015, nous avons effectué des paiements totalisant 676 520 \$ sur le FARC à des défendeurs, conformément à l'article 59.4 de la *Loi*. En 2014, ils totalisaient 258 750 \$. Ces paiements découlent du principe d'indemnisation des demandeurs pour les dépens accordés contre eux.

2. *Hodge v Neinstein*, [2015] O.J. No. 6466, et *Dine v Biomet Inc et al*, 2015 ONSC 7050

3. *Dennis Caponi v The Canada Life Assurance Company, A.P. Symons, D Allen Loney and James R. Grant*. Approuvé par ordonnance datée du 1^{er} mai 2015.

10. Recours à l'égard desquels le demandeur a reçu une aide financière en vertu de l'article 59.3 de la *Loi* (y compris les causes récemment approuvées et celles approuvées auparavant à l'égard desquelles une aide financière, supplémentaire a été accordée en 2015).

	Frais d'administration	Frais de déplacement	Honoraires d'examen	Honoraires d'experts	Avis aux membres du groupe	Autre	Total
2015	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Responsabilité de la Couronne – violation de la Charte	59 000	10 000	20 000				89 000
Responsabilité de la Couronne – manquement général à une obligation	8 052	7 197		84 250	36 753		136 252
Responsabilité de la Couronne – droits des prisonniers	46 000	29 000	5 000	175 000	20 000	25 000	300 000
Placements/valeurs	80 126	17 371	12 638	821 931	1 189		933 255
Responsabilité de produit – produits médicaux	12 220	22 433	4 976	12 119		148 097	199 845
Responsabilité de produit – médicaments						40 433	40 433
Emploi	38 000	7 000	5 000	185 000		30 000	265 000
Négligence des avocats	61 995	133		75 000	741		137 869
Protection du consommateur – interprétation des contrats	40 000	2 000	25 000	33 000			100 000
Protection du consommateur – violation de la vie privée	20 151	2 034	3 955	39 040		5 085	70 265
Concurrence	27 327	10 360	5 500				43 187
Franchise	5 820		5 640	114 980			126 440
Assurance	15 755	11 655	102	93 906			121 418
Pensionnats	102 000	33 500	15 000	713 442	128 000	35 000	1 026 942
Total	516 446	152 683	102 811	2 347 668	186 683	283 615	3 589 906
2014							
Ensemble des causes	269 459	24 013	28 592	1 344 275	120 000	66 256	1 852 595

Comité des recours collectifs

Le Comité des recours collectifs compte cinq membres. La FDO et le procureur général de l'Ontario nomment chacun un membre et nomment conjointement les trois autres membres.



Wendy Earle
Présidente
Avocate et arbitre



Valerie A. Edwards
Présidente (jusqu'en juin 2015)
Avocate associée, Torkin Manes LLP



Paul Evraire, c.r.
Conseiller juridique spécial (retraité), ministère de la Justice



Scott C. Hutchison
Associé principal, Henein, Hutchison LLP (depuis juin 2015)



Jasminka Kalajdzic
Professeure, Faculté de droit, Université de Windsor

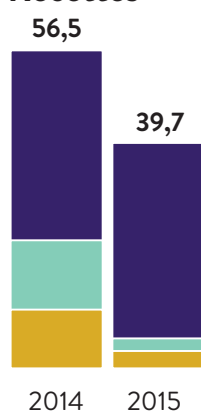


Kim Twohig
Avocate générale (retraîtée), ministère du Procureur général

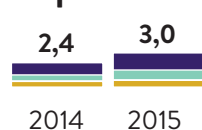
Points saillants sur le plan financier 2015

RÉSULTATS COLLECTIFS (M \$)

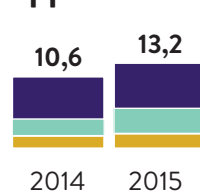
Recettes



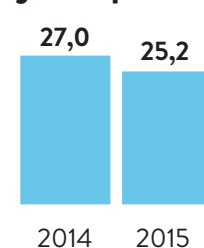
Dépenses



Subventions et prix approuvés



Aide juridique Ontario



RECETTES

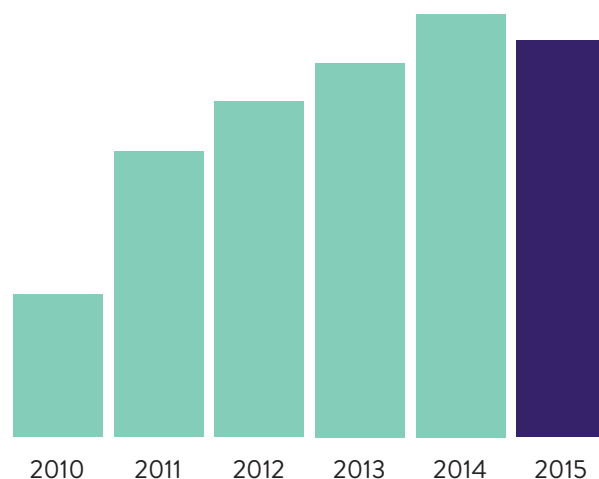
Les recettes de la Fondation du droit de l'Ontario proviennent principalement des intérêts gagnés sur les comptes fiduciaires mixtes des avocats et parajuristes de l'Ontario. Sont versées dans ces comptes fiduciaires mixtes les sommes détenues en fiducie pour plus d'un client. Selon la loi, tous ces intérêts doivent être remis à la Fondation. Les recettes provenant de cette source ont été moins élevées en 2015 en raison de deux réductions du taux préférentiel, malgré des soldes de comptes fiduciaires mixtes modérément plus élevés. Les recettes provenant des comptes fiduciaires mixtes demeurent moins élevées que la moyenne des dix années précédentes, étant donné que les taux préférentiels demeurent extrêmement bas.

La Fondation négocie périodiquement des taux de rendement avec toutes les institutions financières qui sont autorisées à détenir des comptes mixtes en fiducie pour les avocats et les parajuristes. Certaines des ententes conclues à cet égard sont plus favorables que d'autres, et la Fondation tente continuellement d'obtenir des améliorations relativement à toutes les ententes. Par exemple, si la banque offrant les pires conditions s'alignait sur la banque offrant les meilleures conditions, les intérêts supplémentaires générés permettraient de financer dix autres bourses de stage – Communiquer dont les titulaires fourniraient des services juridiques dans leur propre langue aux membres de minorités linguistiques. D'où l'importance de ces négociations.

Produit de l'intérêt et taux d'intérêt

Intérêt sur les comptes en fiducie mixtes (M \$) | Taux d'intérêt préférentiel moyen (%)

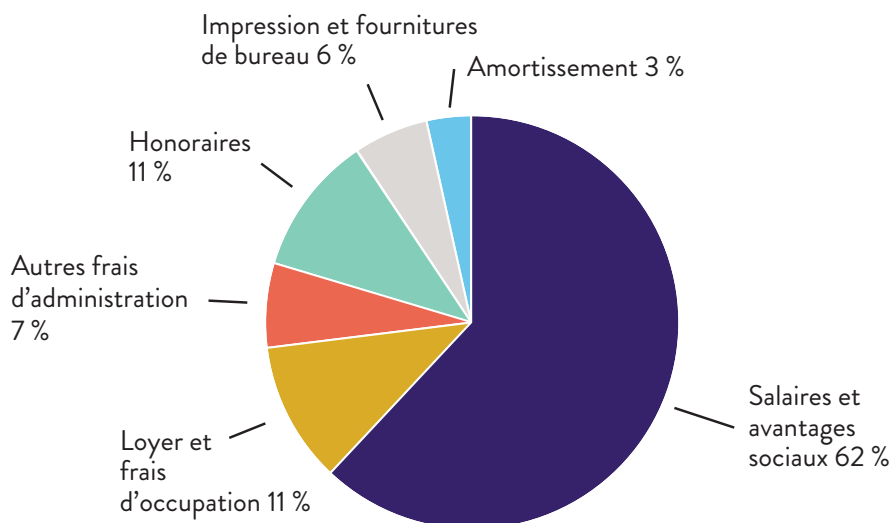
13,8 \$	26,5 \$	29,6 \$	34,2 \$	37,7 \$	35,4 \$
2,60 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	2,78 %



Les états financiers vérifiés de 2015 sont disponibles en ligne à www.lawfoundation.on.ca/fr/qui-nous-sommes/annual-reports

DÉPENSES

La Fondation a continué à gérer ses dépenses prudemment pour répondre aux besoins en ces temps économiques difficiles. Les charges d'exploitation (à l'exclusion des coûts d'exploitation liés au Fonds d'aide aux recours collectifs) se sont élevées à 1,9 million de dollars, soit 7,1 % de plus en 2015. Cela fait suite à un changement nul en 2014 et aux baisses des charges d'exploitation de 8 % en 2013.



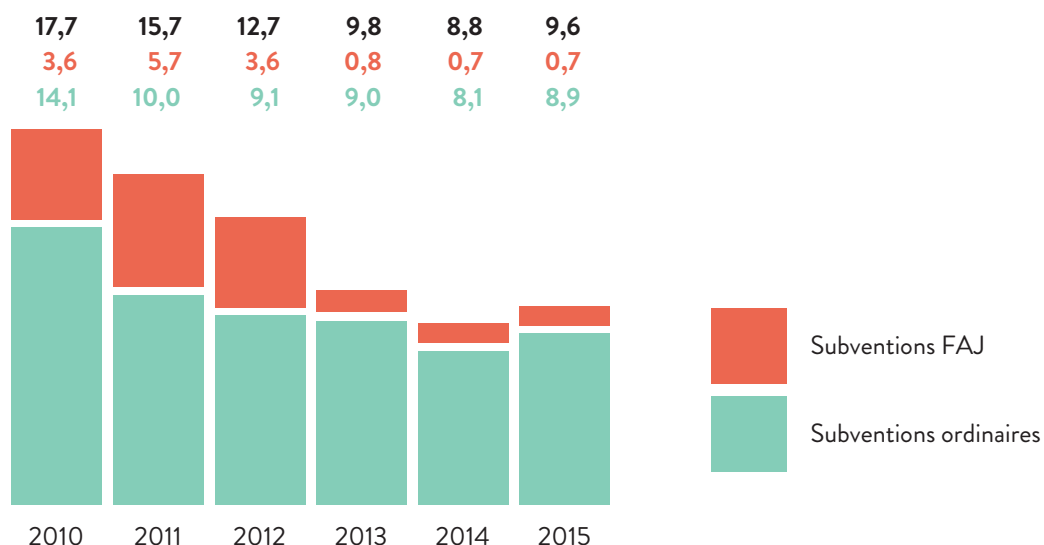
FINANCEMENT D'AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Soixante-quinze pour cent des recettes provenant des comptes mixtes en fiducie, déduction faite des charges d'exploitation, sont versées à Aide juridique Ontario. La contribution de la Fondation a diminué en 2015 en raison des réductions du taux préférentiel.

SUBVENTIONS APPROUVÉES

Avec les fonds qui lui restent, la Fondation accorde des subventions qui soutiennent un accès à la justice amélioré. Le total des subventions approuvées en 2015 a été plus élevé, puisque certaines subventions ont été reportées de 2014.

Subventions approuvées (M \$)



Une pionnière de l'éducation juridique du public reçoit le prix Guthrie 2015

La Fondation du droit de l'Ontario a eu le plaisir de décerner le prix Guthrie 2015 à Julie Mathews.

Depuis 2000, M^{me} Mathews occupe le poste de directrice générale d'Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO), le principal organisme d'éducation et d'information juridiques de la province. CLEO fournit des ressources aux personnes qui doivent surmonter des obstacles pour avoir accès au système de justice, y compris des obstacles liés au revenu, à une incapacité, à la littératie, à l'isolement et à la langue.

Au sein de CLEO, M^{me} Mathews a été à l'origine de projets créatifs et innovateurs, comme les suivants : Connecting Communities, Your Legal Rights, PLE Learning Exchange, Evolving Legal Services et Libraries and Justice Project. Son leadership et ses connaissances en matière d'éducation juridique du

Très respectée dans le secteur de la justice et le secteur à but non lucratif, M^{me} Mathews est une innovatrice et un leader d'opinion qui excelle dans l'art de construire des relations dans le but constant de favoriser l'accès à la justice.

public sont sans égal. Sa capacité de mobiliser des idées originales, diverses collaborations, de nouvelles technologies et les voix si importantes de sa clientèle lui a valu le respect comme pionnière dans son domaine.

Créé en 1996, le prix Guthrie est décerné en reconnaissance de la contribution de particuliers et d'organismes exceptionnels à l'accès à la justice et à l'excellence dans la profession juridique.



Le président du conseil, Paul Schabas, présente le prix Guthrie 2015 à Julie Mathews.

La bourse de leadership communautaire en justice permet d'examiner les effets des catastrophes sur le public

Bruce Campbell, un spécialiste des politiques réputé au Canada et le directeur exécutif du Centre canadien de politiques alternatives, s'est vu décerner une bourse de leadership communautaire en justice en 2015.

Le travail de M. Campbell portera surtout sur les catastrophes publiques et les failles de la réglementation qui y sont liées. Plus précisément, M. Campbell poursuivra son étude des causes et des conséquences de la catastrophe ferroviaire survenue à Lac-Mégantic en 2013.

Les liens existants de M. Campbell avec les membres de la communauté de Lac-Mégantic lui donnent la chance extraordinaire de faire entendre les voix des personnes touchées par ces catastrophes et constituent un moyen extrêmement important de favoriser l'accès à la justice et son recoupement avec l'élaboration des politiques.

Pendant l'année scolaire 2016, M. Campbell sera l'invité des sections de common law et de droit civil de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa et du Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne (CREDP) de l'Université d'Ottawa.

La Fondation du droit de l'Ontario a créé les bourses de leadership communautaire en justice en 2006 pour offrir une possibilité de perfectionnement professionnel unique à des personnalités reconnues du secteur à but non lucratif et pour bâtir des ponts entre la collectivité et les milieux universitaires dans les domaines de la réforme du droit, de la défense des droits et du système de justice.



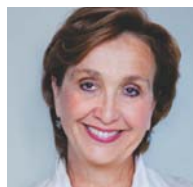
Gouvernance et personnel

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION

La Fondation du droit de l'Ontario est régie par un conseil d'administration bénévole de cinq personnes. Trois administrateurs sont nommés par le Barreau du Haut-Canada et deux administrateurs sont nommés par le procureur général de l'Ontario. La Fondation présente son rapport annuel au procureur général en vue de son dépôt à l'Assemblée législative.



Paul B. Schabas, président
(jusqu'en juin 2016)
Avocat associé Blake, Cassels & Graydon LLP



Linda R. Rothstein, présidente
Avocate associée, Paliare Roland Rosenberg
Rothstein LLP



Christopher Clifford
Avocat associé, Bergeron Clifford LLP



Ross F. Earnshaw
Avocat associé, Gowling WLG



Stephen Rhodes
Sous-ministre, Le ministère des Transports

PERSONNEL

Elizabeth Goldberg
Chef de la direction (jusqu'en juillet 2015)

Tanya Lee
Chef de la direction

Tracy Au
Adjointe de bureau

Monica Carreon Diez
Coordonnatrice de programme

Alida De Lorenzi
Responsable des subventions

Patricia Doherty
Coordonnatrice de programme

Kathryn Hunter
Responsable des subventions

David Kinsman
Responsable des subventions

Marlene Law
Gestionnaire, Comptabilité et administration

Judy Mark
Directrice, Finance stratégique et administration

Kirsti Mathers McHenry
Directrice des politiques et programmes

Maria Motakis
Adjointe exécutive au chef de la direction

Nathalie Noël
Spécialiste de la communication

Gina Papageorgiou
Avocate, Comité des recours collectifs

Linda Patki
Assistante juridique Comité des recours collectifs

Barbara Stewart (jusqu'en septembre 2015)
Adjointe exécutive au chef de la direction

Arta Tafaj
Coordonnatrice principale à l'administration

Conception du rapport annuel :
Scott Newlands Creative • scottnewlands.com



La Fondation
du droit
de l'Ontario

Améliorer l'accès à la justice

416.598.1550

general@lawfoundation.on.ca

La Fondation du droit de l'Ontario

20, rue Queen Ouest, bureau 3002, C.P. 19, Toronto (Ontario) M5H 3R3

www.lawfoundation.on.ca

